

Expérience de collaboration intersectorielle

Noémie Lacombe

Coordonnatrice des services psychosociaux généraux adulte et
des dossiers transversaux
CISSS des Laurentides

Martin Charron

Inspecteur prévention et soutien opérationnel
Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

Déclaration de conflits d'intérêts réels ou potentiels

Noms des conférenciers : Noémie Lacombe et Martin Charron

Nous n'avons aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel en lien ou non avec le contenu de cette présentation.



Objectifs de la présentation

- 1 Faire connaître le modèle de collaboration entre la RIPTB et le CISSS des Laurentides;
- 2 Présenter l'évolution du projet en identifiant les enjeux et les défis rencontrés;
- 3 Exposer les solutions gagnantes qui ont favorisé l'avancée du projet.

Contexte du projet

- Projet pilote RIPTB : début de l'implantation en 2020
- Augmentation des appels (RIPTB)
- Besoin d'améliorer l'accessibilité des services à la population comprenant de l'intervention de crise en :
 - créant un modèle de services visant une meilleure communication et une meilleure complémentarité des services.
- Stratégie proactive

Objectifs visés par l'entente

- Répondre rapidement aux citoyens en situation de crise en offrant un service adapté à leurs besoins ;
- Interventions concertées ;
- Diminuer le temps de présence des policiers et le nombre d'appels récurrents.

Proximité – Accessibilité - Action concertée

Mandats et responsabilités des organisations partenaires

CISSS

- Intervention psychosociale en situation de crise ;
- Gestion et soutien clinique aux effectifs psychosociaux ;
- Évaluation de la « P-38 » ;
- Liens avec clientèle vulnérable et réfractaire ;
- Références personnalisées, etc.

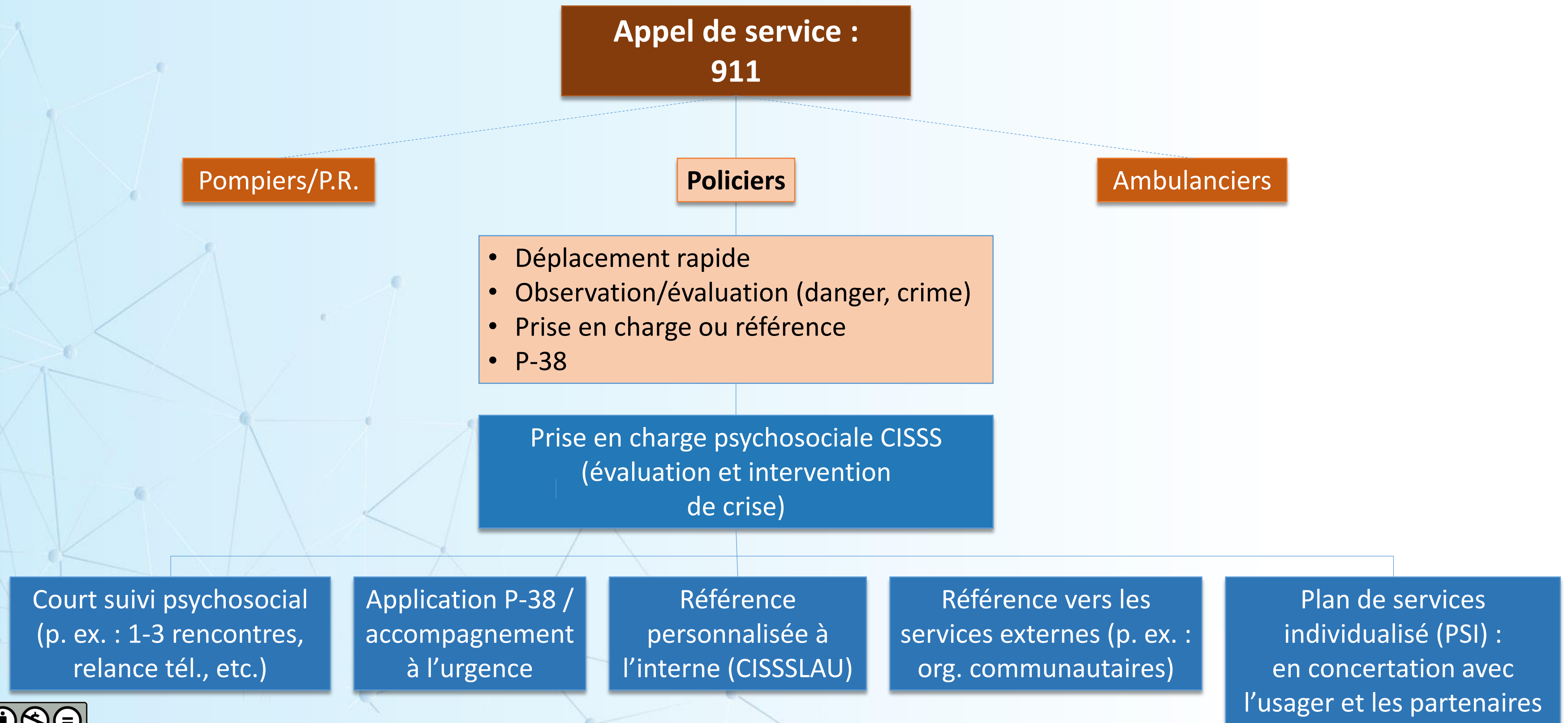
RIPTB

- Intervention policière (premiers intervenants) ;
- Sécurisation des lieux ;
- Gestion des effectifs policiers et collaboration avec effectifs psychosociaux ;
- Effectuer un portrait des citoyens vulnérables.

Étapes d'implantation

- 3 niveaux de rencontres (stratégique, tactique, opérationnel) ;
- Définition des mandats, rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes ;
- Implantation en trois phases :
 1. Présentation du projet aux équipes de travail
 2. Déploiement sur les appels qui ne demandaient pas l'application de la « P-38 »
 3. Déploiement intégral (incluant appels « P-38 »)

Modèle de services



Exemple d'application : Monique

Monique a 74 ans et demeure dans sa maison avec son mari qui a une démence. Madame est connue pour des troubles psychotiques et une dépendance à l'alcool.

En trois mois, elle a contacté les services policiers 29 fois (jour et nuit). Au cours de ces appels, Monique rapporte par exemple : agression sexuelle en cours, violence entre voisins, violence conjugale, séquestration, etc. Elle a des idées délirantes et des hallucinations centrées sur une petite fille en détresse.

Monique est isolée socialement. Ses enfants et son voisinage en ont peur.

Portrait de la clientèle

- En situation de crise ;
- Problématiques complexes et concomitantes (itinérance, toxicomanie, santé mentale, isolement social, etc.) ;
- En attente de prise en charge par des services du RSSS ou du réseau communautaire ;
- Refus de services, collaboration difficile ;
- Grands-es utilisateurs-trices de services avec résistance d'engagement dans une démarche d'aide.

Cadre légal

- Codes de déontologie professionnels ;
- Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) ;
- Loi sur la police ;
- Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38).

Défi et enjeux

- Effectifs ;
- Inter/multidisciplinarité ;
- Confidentialité ;
- Définition des rôles et mandats des intervenantes psychosociales :
 - Technicienne en t.s. embauchée par la RIPTB
 - Intervenantes psychosociales du CISSS

Retombées positives

- Optimisation du temps de travail (policiers et intervenantes psychosociales) ;
- ↑ accessibilité aux services ;
- Intervenantes psychosociales soutenues (équipe, coordonnatrice clinique, gestionnaire CISSS) ;
- Proximité = prise en charge rapide, références directes, etc. ;
- Image positive d'un partenariat entre les deux missions (équipes de travail, population, élus, etc.) ;
- 1er avril au 1er septembre : 108 usagers différents rejoints / 305 interventions.

Prochaines étapes et conclusion

- Évaluer formellement le projet ;
- Développer les plans de services individualisés ;
- Développer des outils ;
- Pérenniser l'entente de collaboration.

Questions? Commentaires?

